

Procès-verbal du conseil municipal n° 49

14 novembre 2019 à 18 h 30

Présents : Mr Vignon Jean-Louis, René Raud, Nathalie Abiven, Annie Moal, Rémi le Berre, Fabienne Simon, Jeannine Le Gall, Bernard Cornec, Yvan Brishoual, Bernard le Caharec, Georges Jézéquel, Pascale Diverres Corre, Julien Poupon, Philippe Moullec et Laure Lauvergeat

Excusés

Hervé Le Mens et Karine Morvan donnent pouvoir respectivement à René Raud et Nathalie Abiven

Pascale Diverres Corre et Julien Poupon en réunion de travail sont excusés de leur retard.

Secrétaires de séance : Laure Lauvergeat

Secrétaire de mairie : Muriel Trapateau

Approbation du procès-verbal du conseil municipal n° 48 par l'ensemble des conseillers présents.

En préambule, Mr le maire, Jean-Louis Vignon, nous informe d'un changement dans l'ordre du jour de ce conseil.

Suite à la dissolution du SIVU en février 2020, le conseil municipal a été sollicité pour accueillir des membres de l'EHPAD de Daoulas en début de séance. La parole est donc laissée à l'ensemble des résidents, salariés et membres familiaux de l'EHPAD. Ils nous font part de leurs inquiétudes (gouvernance, risques de services différents aux résidents, diminution et rotation de personnel...) et de leurs souhaits. Ils leur importent que la structure actuelle reste un lieu de vie à caractère familial respectant leurs valeurs : humanité, singularité, convivialité et proximité. Un appel est lancé auprès des élus de chaque commune concernée.

Jean Louis Vignon rappelle que les maires sollicitent auprès de Mr le Préfet une prolongation de délai décisionnel à propos de la future gouvernance. Une réunion est prévue en sous-préfecture le 27 novembre 2019 entre le Sous-Préfet et les maires.

La gouvernance de l'EHPAD sera prochainement abordée en conseil municipal avec la présentation de choix offert par l'étude de KPMG.

Suite à cette présentation, l'ordre du jour proposé est le suivant :

- cession parcelle : Allée des Peupliers Commune /Abiven
- numérotation de voie : Route de Kersulec
- groupement de commandes CCPLD
- tarifs communaux
- subvention exceptionnelle
- convention intercommunale : participation financière de la salle du Dojo à Coat Mez
- modifications budgétaires
- Exercice 2018 : assainissement collectif, assainissement non collectif, station épuration

III - Groupement de commandes CCPLD

Arrivée de Julien POUPON qui reprend sa procuration.

La CCPLD propose de former les groupements de commandes dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics. Il s'agit de :

- Vérifications techniques réglementaires: renouvellement du marché en groupement de commandes (durée : 1 an renouvelable 3 fois)
- Fournitures de produits d'entretien : renouvellement du marché en groupement de commandes (durée : 1 an renouvelable 3 fois)
- RGPD – mission de délégué à la protection des données externalisées : mutualisation
- Vérification des matériels et systèmes de défense incendie : renouvellement du marché en groupement de commandes (durée : 1 an renouvelable 3 fois)

Concernant d'autres aspects, certaines gestions restent en interne (fourniture de vêtement de travail, maintenance des portes et portails automatiques, téléphonie, fournitures de denrées alimentaires, fourniture de registres et livrets de famille et prestations de reliure, fourniture de matériel informatique)

Vote à l'unanimité

IV - Tarifs communaux

Le maintien des tarifs communaux est voté à l'unanimité (aucune augmentation des tarifs)

Les tarifs sont proposés au vote.

ECOLE :

Garderie (<i>heure</i>)	2,20 €
Goûter Garderie	0,60 €
Droit de place	1,50 €
Garderie (<i>heure</i>) 3 ^{ème} enfant	1,10 €
Pénalités Garderie	4,00 €

CIMETIERE :

15 ans	2 m ²	108,00 €	4m ²	216.00 €
30 ans	2m ²	130,00 €	4m ²	260.00 €
50 ans	2m ²	390,00 €	4m ²	773.00 €

Caveaux 6 places	1 800,00 €
Caveaux 4 places (<i>Hors concession</i>)	1 555,00 €

COLOMBARIUM :

15 ans	625,00 €
30 ans	920,00 €

MINI CONCESSION :

15 ans	785,00 €
30 ans	1 030,00 €

JARDIN :

Dispersion des cendres	30,00 €
Pose de plaque	100,00 €(pour 30 ans)

LOGEMENT :

Loyer Appartement (à gauche)	277,00 €
Loyer Appartement (à droite)	304,00 €
Loyer Salon coiffure	269,00 €

*Commerçant***TY KREISKER :**

		<i>Société</i>
Salle B	45,00 €	55,00 €
Salle C + local service (1/2 tarif en semaine, horaire limité)	69,00 €	85,00 €
Salle A + local service	220,00 €	280,00 €
Toutes les salles + local service	305,00 €	385,00 €
1 table + 4 chaises	5,00 €	
1 table seule	2,90 €	
4 chaises	2,90 €	
1 grande table + 8 chaises	8,00 €	
Location de lave-vaisselle	15,00 €	
1 grande table seule	5,00 €	
Forfait heure ménage/ Salle	30,00 €	
Part chauffage salle A	6,00 €	
Part chauffage Salle B, C	3,00 €	

TI AN HOLL – Salles du bas

Apéritif, goûter, réunion, obsèques	56,00 €
Repas ou autres	110,00 €
Allée de boules (<i>ournée</i>)	8,00 €
Allée de boules (<i>forfait 2h</i>)	4,00 €
Forfait heure ménage / Salles	30,00 €

REMORQUE : 40,00 €

PHOTOCOPIEUSE : 0,15 €

Vote à l'unanimité

V - Subvention exceptionnelle

Il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle pour l'achat d'une platine CD de 250 €, acquisition de l'association Lannur'danse.

Vote à l'unanimité

VI - Convention intercommunale : participation financière de la salle du Dojo à Coat Mez

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, de l'exercice budgétaire 2019 à celui de 2021.

La répartition financière annuelle entre les communes se fait au prorata de la population (10%) et au nombre d'utilisateurs adhérant aux associations de chaque commune (90%).

Il est proposé que la participation de Saint-Urbain soit de 277, 19 €.

Vote à l'unanimité

VII - modifications budgétaires

Dépenses Fonctionnement		
Chapitre 65	C/65541	5 000,00
TOTAL DM		5 000,00

Recettes Fonctionnement		
Chapitre 74	C/74121	5 000,00
TOTAL DM		5 000,00

Dépenses Investissement		
Chapitre 21	C/2122	30 000,00
Chapitre 23	C/2313	- 30 000,00
TOTAL DM		0

Vote à l'unanimité

VIII – RPOS 2018 : Assainissement non collectif, assainissement collectif, station épuration

- **Assainissement non collectif (ANC)**

Sur la commune: 88,5 % en taux de conformité des dispositifs ANC

- 192 habitations en ANC dont 55 installations conformes, 115 installations non conformes
- 21 installations non conformes avec danger
- 1 installation en cours de traitement (diagnostic effectué)

Recettes d'exploitation du service

	2017	2018
Recettes totales du service (en €)	156 812	155 864
Subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (en €)	16 095	27 875

○ **Assainissement collectif**

Sur la commune : la répartition se fait par abonnement.

- Estimation de la population communale : 1 691 habitants
- Nombre d'abonnés: 737
- Volumes assujettis (facturés) en m³: 37 574

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

- en 2017 soit 1, 8865
- en 2018 soit 1, 9030
- en 2019 soit 1, 8791

Il y a convergence des tarifs et la taxe en 2019 est en baisse sur le prélèvement.

SAINT URBAIN	Janvier 2018 (N-1)		Janvier 2019 (N)		Variation N/N-1
	Prix unitaire HT au m ³	Montant 120 m ³ HT	Prix unitaire HT au m ³	Montant 120 m ³ HT	
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe CCPLD	0,341	40,880	0,025	3,020	-4,2%
Part fixe Délégitaire (à partir 1er janvier 2019)	-	-	0,301	36,130	
Part variable CCPLD	1,210	145,200	-	-	1,8%
Part variable Délégitaire (à partir 1er janvier 2019)	-	-	1,232	147,840	
Redevance Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux	0,180	21,600	0,180	21,600	0,0%
Total HT	1,731	207,680	1,738	208,590	0,4%
TVA 10%	0,173	20,768	0,174	20,859	0,4%
Prix de l'assainissement TTC	1,904	228,448	1,912	229,449	0,4%

○ **STEP de la commune**

L'arrêté de la STEP donne des concentrations et des rendements à respecter suivants deux périodes, de mai à novembre et de décembre à avril.

La qualité physico-chimique de l'eau épurée est correcte pour l'année 2018 sauf pour le paramètre phosphore. Des ajustements d'exploitation ont été faits et une nette amélioration a été constatée.

Fiche d'identité de la Station	
Capacité (équivalent habitant)	1 700
Charge nominale (kg DBO5/j)	105
Volume nominal (m ³ /j)	859
Procédé	Boues activées
Exutoire	Bodan
Arrêté préfectoral	11/02/2014

Vote à l'unanimité

IX - Financement du transfert des services du CCAS/pôle social de Daoulas vers AMADEUS

Suite à l'étude réalisée et les propositions de délibération, l'accent est mis pour solder le pôle social de Daoulas. C'est l'association à but non lucratif, AMADEUS qui gèrera le pôle social sur le territoire.

Au niveau du personnel, cela se traduit par 7 personnes qui refusent (3, 6 ETP), 4 personnes qui recherchent des postes, une personne en recherche d'une reconversion.

Tableau de répartition financière pour la commune.

Transfert année 2020	Année 2020	Agents en surnombre en 2020	TOTAL
Participation unique	Différentiel salarial		
7358,29	343,27	6 259,29	13 960,85

La commune doit régler :

- en décembre 2019 : 7 701, 56 € + 1 564, 82 € soit 9266, 38 €
- en 2020 : 4 694, 46 €

Vote à l'unanimité

X – Questions diverses

Parole aux élus

- Où en sommes-nous au sujet de l'installation d'antenne avec Bouygues ou/et Orange?

Demande de refaire une étude. Lieu : le Stum ?

Toujours en attente.

- Projet de lotissement à Kersimon ?

Pas d'échéance.

René Raud signale :

- le chemin piétonnier au terrain de football sera enrobé prochainement si pas trop d'intempéries.
- Allée de Bellevue vers le Stum : chemin piétonnier enrobé
- travaux de la route d'Irvillac effectués par le CD : réfection de l'enrobé
- Marquage souhaité sur la route d'Irvillac : en septembre, contrat signé avec une société, cependant il est nécessaire que la route soit sèche pour effectuer ce type de travaux.

Annie Moal signale une porte fêlée sur le bâtiment côté passerelle et demande la réfection du placard de la salle Ti An Holl (humidité).

Rémi Le Berre s'informe sur la nouvelle activité du garage.

Le propriétaire aurait trouvé un nouveau locataire. Dans le moment pas d'information précise.

En accord avec l'équipe municipale, il est proposé le nom de **Ti Emvod** pour la nouvelle salle de réunion disponible au sein de la mairie.

En fin de séance, Jean-Louis Vignon propose une date pour la cérémonie des vœux

le 10 janvier 2020 à 19 h à la salle Ty Kreis- Ker.

La séance du jour est close à 20 h 30.

Prochaine date du conseil municipal

jeudi 12 décembre 2019 à 20 h 30 en mairie